

OFFICE DE TOURISME DU BOULONNAIS CÔTE D'OPALE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ DE DIRECTION DU 25 NOVEMBRE 2025



Décision modificative pour l'exercice 2025 portant sur la provision de la taxe foncière budget Marina Port de Plaisance

Le 25 novembre deux mille vingt-cinq à 17 h 00, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme du Boulonnais s'est réuni dans les locaux administratifs de l'**office de tourisme** situés 15 Bd Bassin Napoléon à Boulogne/Mer (salle 6) sur une convocation en date du 6 novembre deux mille vingt-cinq.

Etaient présents : Mme JULIEN-PEUVION, M. FOURCROY, M. BOUTLEUX, M. CHOCHOIS, M. SUSLAMARE, M. LECLERCQ, M. BREBION, Mme CHAMONIN, M. WADOUX, membres titulaires du Comité de Direction,

M. FARRANDS, membre suppléant représentant Mme PASSEBOSC
Mme KANDOT, membre suppléant représentant M. SIRUGUE

Mme DRUJENT, Mme POQUET, membres suppléants du Comité de Direction,

Absents excusés :

M. CUVILLIER, président de l'OTBCO,

Mme LEMAIRE, M. GODEFROY, M. DUMAINE, M. BARILLON, Mme BECHET, M. BOUZIN, M. HENNUYER, M. LOUVET, M. POUCE, membres titulaires

M. SIRUGUE, membre titulaire représenté par Mme KANDOT
Mme PASSEBOSC membre titulaire représenté par M. FARRANDS

M. ETIENNE, M. BOURGEOIS, M. BARBARIN, M. FEUTRY, Mme BARDEAUX, M. CARTON, M. LOGIE, M. HENNEQUIN, Mme BRUNELLOT, M. DAMBOISE, M. RAMET, M. LAVIEVILLE, M. LOMBART, M. WACOGNE, M. JOYE, M. REGINENSI, M. OLIVIER, membres suppléants,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Tourisme,

VU les instructions comptables M4,

CONSIDÉRANT la nécessité de provisionner la taxe foncière 2025,

VU la proposition de Monsieur le Président,

Il est exposé :

Le présent projet de décision modificative a pour objet de valider la provision de la taxe foncière.

Afin de procéder au paiement de cette taxe foncière de 2025 lors de leur prochain appel, Il est demandé aux membres du Comité de Direction de bien vouloir approuver cette décision modificative comme suit :

Ouverture de crédits en dépenses de fonctionnement :

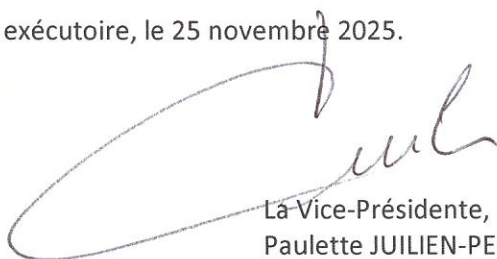
Chapitre 68 :

- 6815 : Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation + 56 000,00 €

Chapitre 011 :

- 61528 : Autres entretiens et réparations sur biens immobiliers - 56 000,00 €

Fait et délibéré en séance et rendu exécutoire, le 25 novembre 2025.



La Vice-Présidente,
Paulette JUILIEN-PEUVION.